



COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES EASTERN SHORES SCHOOL BOARD

Politique ES-112 Policy ES-112

DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET/OU DÉPART D'UN ÉLÈVE

L'UTILISATION DU MASCULIN DANS CE DOCUMENT NE VISE QU'À ALLÉGER LE TEXTE.

Adoptée : LE 18 JUIN 2014
Adopted on : June 18, 2014

Résolution / Resolution
C14-06-415

DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET/OU DÉPART D'UN ÉLÈVE

L'autorité compétente ou son remplaçant doit remplir un formulaire de départ expliquant pourquoi l'élève a choisi de quitter l'école. Il faut ensuite le remettre au responsable des inscriptions de la Commission scolaire pour l'informer du départ de l'élève.

Si l'élève désire quitter l'école, il revient à l'autorité compétente de mobiliser toutes les ressources offertes pour aider et conseiller l'élève décrocheur de la meilleure façon possible. Il est important de passer en revue avec l'élève et ses parents toutes les options disponibles, afin d'encourager la poursuite des études.

STUDENT LEAVERS AND/OR DEPARTURES

The Designated Authority or his or her delegate must prepare a Departure Form outlining the reasons why a student leaves school. This form must be submitted to the enrolment officer of the School Board to notify her/or him of the departure.

Should the student be dropping out, the Designated Authority must mobilize the resources available in order to best help and advise the student. All the possible paths available to the student should be discussed with the student and parents to encourage the student to continue their education.